

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Barrette

<https://www.cadre21.org/membres/61ce73e64e47b7ed2d7c3608>

Date d'obtention : 2024-02-20 00:04:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Méthode permettant d'uniformiser les interventions.
- Méthode qui optimise et augmente la rapidité des interventions.
- Méthode qui permet à la victime de se sentir rassurée

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Faire preuve de rigueur tout en rendant mon intervention plus objective.
- Démontrer une meilleure uniformité dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Porter une attention particulière lorsque je remplirai la grille pour m'assurer de divulguer les bonnes informations et ainsi rassurer la victime, espérant ainsi diminuer la propagation des images.
- Bien prendre le temps d'évaluer le type d'implication pour m'assurer de diriger mon intervention adéquatement.